

Conditions générales de l'acquéreur PNC Bank

Nous avons traduit la version anglaise de cette page en français. Cette traduction n'est disponible qu'à titre informatif : la version officielle est la version anglaise.

Dernière mise à jour le 13 janvier 2026

Les présentes conditions générales de l'acquéreur PNC Bank (« **Conditions générales de la Banque membre** ») sont des conditions supplémentaires applicables aux solutions de paiement Stripe pour les produits Visa et Mastercard pour lesquels la succursale canadienne de PNC Bank (« **Banque membre** ») est un acquéreur de mode de paiement (« **Services de traitement des paiements VM** »). Dans les présentes Conditions de la Banque membre, Visa et Mastercard peuvent être désignées individuellement sous le terme « **Réseau** » et collectivement sous le terme « **Réseaux** », et les règles émises par un Réseau sont les « **Règles du réseau** ». En outre, aux fins des présentes Conditions générales de la Banque membre, si vous êtes inscrit auprès d'un Réseau conformément aux Règles du réseau applicables, vous êtes considéré comme « **inscrit au Réseau** ». Tous les termes utilisés, mais non définis dans les présentes Conditions générales de la Banque membre auront la signification qui leur est donnée dans le Contrat d'utilisation du service Stripe (« **Contrat** »). Les présentes Conditions générales de la Banque membre constituent un contrat juridique entre vous, Stripe et la Banque membre, dont les bureaux sont situés à l'adresse suivante : The Exchange Tower, 130, rue King Ouest, Toronto, ON M5X 1E4. Le contrat juridique est formé par l'offre de ces Conditions générales de la Banque membre par la Banque membre et Stripe, votre acceptation de ces Conditions générales de la Banque membre, et la fourniture ultérieure des Services de traitement des paiements VM par la Banque membre et Stripe.

Les présentes Conditions générales de la Banque membre vous sont proposées, et le contrat juridique établi par les présentes Conditions générales de la Banque membre entre en vigueur comme indiqué ci-dessous.

- Pour tous les utilisateurs des Services de traitement des paiements VM, à l'exception des utilisateurs enregistrés sur le réseau : les présentes Conditions générales de la Banque membre ne prennent effet que lorsque vous traitez un volume de transactions supérieur au seuil applicable fixé par un réseau (le « **seuil fixé par le réseau** »), qui est actuellement de 1 million de dollars américains pour les transactions effectuées sur un réseau au cours d'une période de douze mois. Il est important de noter que le seuil fixé par le réseau pour l'entrée en vigueur des présentes Conditions générales de la Banque membre est défini par chaque réseau, et que chacun des réseaux peut modifier son seuil d'entrée en vigueur des présentes conditions générales de la Banque membre en tout temps sans vous en informer. Tant que vous n'effectuez pas plus d'un million de dollars américains de transactions sur un réseau (ou tout autre seuil fixé par l'un ou l'autre réseau), les présentes Conditions générales de la Banque membre ne sont pas applicables et vous n'avez pas de contrat juridique direct avec la Banque membre en ce qui concerne les Services de traitement des paiements VM.
- Pour les utilisateurs enregistrés sur le réseau des Services de traitement des paiements VM : les présentes Conditions générales de la Banque membre prennent effet lorsque vous effectuez votre première transaction sur un réseau par la Banque membre.

Vous comprenez et acceptez que Stripe ou la Banque membre puisse appliquer toute disposition du Contrat relative à la fourniture par Stripe ou la Banque membre des Services de traitement des paiements VM ou à votre utilisation de ceux-ci, et vous reconnaisssez que vous êtes directement responsable envers la Banque membre en vertu du Contrat pour toute

responsabilité envers la Banque membre résultant de votre violation du Contrat. Stripe ou la Banque membre peuvent également résilier les présentes Conditions générales de la Banque membre en tout temps, ce qui peut limiter ou mettre fin à votre capacité à utiliser les Services de traitement des paiements VM. En outre, l'un ou l'autre des réseaux peut, en tout temps et pour quelque raison que ce soit, résilier les présentes Conditions générales de la Banque membre en ce qui concerne les Services de traitement des paiements VM pour ses produits. Vous devez accepter toutes les conditions générales des présentes Conditions générales de la Banque membre pour pouvoir utiliser les Services de traitement des paiements VM. Si vous ne les acceptez pas, vous ne pourrez pas bénéficier des Services de traitement des paiements VM.

1. Conformité et informations sur les réseaux

Informations importantes concernant la Banque membre : La Banque membre déclare que (i) elle est la seule entité autorisée à vous accepter directement les produits Visa et Mastercard en vertu des présentes Conditions générales de la Banque membre; (ii) elle doit être partie principale aux présentes Conditions générales de la Banque membre; (iii) elle est chargée de vous informer des règles du réseau auxquelles vous devez vous conformer, mais ces informations peuvent vous être fournies par Stripe; et (iv) sous réserve de la section 4 des présentes Conditions générales de la Banque membre, en ce qui concerne les Transactions traitées par les Services de traitement des paiements VM, elle est responsable et doit fournir les Fonds de règlement (tels que définis ci-dessous) qu'elle reçoit à Stripe (ou au prestataire de services financiers désigné par Stripe) afin que Stripe vous les distribue; et (v) en ce qui concerne les Transactions traitées par le biais des Services de traitement des paiements VM, Stripe est responsable de tous les fonds qui peuvent être détenus en réserve et qui proviennent de vos Fonds de règlement.

Vos responsabilités : Outre les autres responsabilités énoncées dans les présentes Conditions générales de la Banque membre, vous acceptez, pendant toute la durée des présentes Conditions générales de la Banque membre, (i) de vous conformer aux normes PCI dans l'utilisation et la conservation des informations relatives aux comptes de paiement; (ii) maintenir des taux de fraude et de litiges acceptables en vertu des règles du réseau; (iii) examiner et comprendre les Conditions générales de la Banque membre; (iv) vous conformer aux règles du réseau et aux lois; et (v) vous conformer au Contrat.

Stripe agit en tant que facilitateur de paiement parrainé par la Banque membre. Vous pouvez contacter la Banque membre en écrivant à la succursale canadienne de PNC Bank, The Exchange Tower, 130, rue King Ouest, Toronto, ON M5X 1E4.

2. Objectif des présentes Conditions générales de la Banque membre

Lorsque vous traitez plus que le Seuil établi par le réseau au cours d'une période de douze mois dans le cadre de transactions Visa ou Mastercard par un Acquéreur de modes de paiement particulier, ou, si vous êtes enregistré auprès du réseau, lorsque vous traitez votre première transaction Visa ou Mastercard par un Acquéreur de modes de paiement particulier, les règles du réseau applicables vous obligent à conclure un contrat direct avec l'Acquéreur de modes de paiement. Les présentes Conditions générales de la Banque membre constituent votre relation contractuelle directe avec la Banque membre, qui est membre des Réseaux et Acquéreur de modes de paiement pour les transactions Visa et Mastercard. Conformément aux exigences des règles du réseau, les présentes Conditions générales de la Banque membre sont proposées et prennent effet, et votre relation contractuelle directe avec la Banque membre est établie, comme indiqué dans les paragraphes introductifs ci-dessus.

En tant qu'Acquéreur de modes de paiement, la Banque membre vous autorise à accepter les paiements de vos Clients par carte de crédit ou de débit Visa et Mastercard (« **Cartes de**

paiement VM »). Toutefois, en utilisant les services de traitement des paiements VM et en acceptant les cartes de paiement VM, vous n'ouvrez pas de compte de dépôt ou autre compte auprès de la Banque membre. Entre Stripe et la Banque membre, Stripe est responsable de l'évaluation des risques et de l'évaluation de votre admissibilité aux services de traitement des paiements VM, de l'autorisation des frais, du règlement des fonds sur votre ou vos comptes bancaires d'utilisateur, comme prévu à la section 4, et de la fourniture des services de traitement des paiements VM conformément aux conditions du Contrat.

Le service à la clientèle vous sera fourni par Stripe, et non par la Banque membre, afin de résoudre tout problème que vous pourriez rencontrer dans le cadre de votre utilisation des Services de traitement des paiements VM. Toutefois, vous pouvez contacter la Banque membre (à l'aide des coordonnées fournies ci-dessus) si vous ne parvenez pas à résoudre un problème directement avec Stripe. Vous êtes seul responsable de fournir une assistance à vos Clients pour toutes les questions liées à vos produits et services.

3. Conformité aux règles Visa et Mastercard

Lorsque vous utilisez les Services de traitement des paiements VM pour accepter les paiements par cartes de paiement VM, vous devez vous conformer aux Règles du réseau, y compris les directives d'acceptation, les programmes de surveillance et les rapports d'activité (y compris les crédits excessifs, les litiges ou les dépôts) qui y sont énoncés. En vertu des Règles du réseau, certaines activités peuvent vous exposer à des litiges, des frais, des amendes, des retards de règlement, des retenues, des audits de vos activités de traitement ou la résiliation des présentes Conditions générales de la Banque membre et/ou du Contrat. Sans limiter ce qui précède, vous acceptez expressément de :

- i. Ne soumettre que les transactions autorisées par le titulaire de la carte;

- ii. N'accepter que les paiements pour la vente de produits ou de services, et la réception de dons authentiques, effectués par vous dans le cadre de votre activité comme indiquée dans votre compte Stripe, et non pour des produits, services ou dons (i) interdits par les lois ou les règles du réseau, ou (ii) qui sont considérés comme des activités restreintes, sauf si vous avez reçu l'accord écrit préalable de Stripe;
- iii. Soumettre une transaction pour le montant total dû par le client pour la transaction, sauf si vous et le client convenez d'une livraison partielle (comme la réception d'une partie d'une commande) ou si la transaction donne droit à une livraison différée ou à des acomptes pour commandes spéciales (comme le paiement d'un acompte pour un produit sur mesure);
- iv. Ne pas fixer de montants minimums ou maximums (sauf dans les cas autorisés par les Règles du réseau), ni imposer de conditions pour l'utilisation des cartes de paiement VM, et ne pas décourager l'utilisation d'une marque de carte de paiement VM au détriment d'une autre;
- v. Ne pas imposer de surtaxes ou de taxes (sauf lorsque cela est autorisé par la loi et les règles du réseau) et, le cas échéant, vous ne percevrez ces montants que dans le cadre des frais soumis;
- vi. Ne pas soumettre une transaction qui représente le recouvrement d'un chèque sans provision;
- vii. Utiliser les logos ou marques du Réseau uniquement de la manière autorisée par les Règles du Réseau;
- viii. Interdire l'utilisation des cartes de paiement pour le retrait d'espèces (sauf dans les cas autorisés par les Règles du réseau);
- ix. Respecter les obligations de sécurité identifiées dans le Contrat, y compris la conformité aux normes PCI, et n'utiliser les données des titulaires de carte que dans les limites autorisées,

- certifier cette conformité sur demande, et ne pas autoriser ni encourager l'utilisation frauduleuse des cartes de paiement VM ou des données des titulaires de carte;
- x. Indiquer clairement aux clients qu'ils effectuent une transaction avec vous avant, pendant et après la transaction, notamment en fournissant des descriptions claires sur les libellés de relevé de compte;
- xi. Utiliser tous les moyens raisonnables pour résoudre les litiges avec les Clients, y compris ceux donnant lieu à un Litige, et ne pas tenter de refacturer à un Client une Transaction qui a fait l'objet d'un Litige et qui vous a ensuite été retournée, sauf si la refacturation est expressément autorisée par le Client; et
- xii. Fournir des conditions claires en matière de remboursement et d'échange, conformes aux lois et aux règles du réseau.

4. Autorisation de règlement et de versement des fonds

Lorsque la Banque membre reçoit des fonds des Réseaux pour le règlement de vos Paiements par carte (« **Fonds de règlement** »), la Banque membre fournit les Fonds de règlement à Stripe, qui les accepte en votre nom. Vous acceptez de désigner Stripe comme votre agent aux fins de la réception des Fonds de règlement, et vous autorisez Stripe à donner des instructions à la Banque membre en votre nom sur la manière et le moment d'effectuer les transferts de Fonds de règlement à Stripe, y compris le lancement des retenues, des encaissements et des décaissements des Fonds de règlement. Les fonds de règlement seront détenus par Stripe en fiducie dans au moins un compte de fonds communs de commerçants en attendant leur versement à votre intention (ou à l'intention de tout tiers bénéficiaire que vous avez désigné pour recevoir un versement en votre nom) conformément aux conditions du Contrat, y compris les présentes Conditions générales de la Banque membre, et vous acceptez de désigner Stripe comme fiduciaire dans le but limité de protéger les fonds de règlement conformément à la loi.

Vous acceptez de ne pas avoir le droit d'accéder aux Fonds de règlement avant que ceux-ci ne soient crédités par Stripe sur votre Compte bancaire utilisateur (ou sur le compte bancaire d'un tiers bénéficiaire auquel vous avez demandé à Stripe d'effectuer un versement en votre nom).

Vous acceptez en outre que vous n'avez pas le droit de demander à la Banque membre de distribuer les Fonds de règlement, que vous ne pouvez céder aucun intérêt dans les Fonds de règlement détenus par la Banque membre et que vous n'avez droit à aucun revenu généré par les Fonds de règlement détenus par la Banque membre. Toutes les autorisations énoncées dans les présentes Conditions générales de la Banque membre resteront pleinement en vigueur jusqu'à la fermeture ou la résiliation de votre Compte Stripe.

Vous acceptez que le transfert des Fonds de règlement par la Banque membre à vos agents désignés ou à Stripe satisfasse à l'obligation de règlement de la Banque membre à votre égard et qu'après le transfert des Fonds de règlement à Stripe par la Banque membre, tout litige ou toute réclamation que vous pourriez avoir concernant la réception ou le montant des Fonds de règlement sera réglé entre vous et Stripe. En outre, si un titulaire de carte conteste une transaction, si une transaction est contestée pour quelque raison que ce soit, ou si la Banque membre estime raisonnablement qu'une transaction n'est pas autorisée ou est inacceptable, le montant de cette transaction peut être contesté et débité des Fonds de règlement détenus par la Banque membre.

5. Partage des données

a. Vous autorisez Stripe et la Banque membre à se communiquer mutuellement des Données protégées afin (i) de fournir les Services de traitement des paiements VM, (ii) de se conformer aux obligations légales et réglementaires, et (iii) d'effectuer des vérifications de solvabilité et des évaluations des risques, y compris la vérification que vous êtes légalement autorisé à effectuer des transactions et à recevoir des fonds. Cela inclut le partage des informations que

vous avez fournies à Stripe avant l'entrée en vigueur des présentes Conditions générales de la Banque membre et des informations sur l'expérience de la Banque membre et de Stripe avec vous, telles que la résiliation des présentes Conditions générales de la Banque membre et les raisons de cette résiliation. Lorsque cela est nécessaire pour se conformer à nos obligations en vertu des lois, des règles du réseau ou de toute obligation réglementaire de la Banque membre, la Banque membre peut fournir des données aux forces de l'ordre, aux réseaux ou à d'autres organismes de réglementation gouvernementaux.

b. Afin d'aider le gouvernement à lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux, la loi oblige chaque institution financière à obtenir, vérifier et enregistrer les informations permettant d'identifier chaque personne qui établit une relation client avec l'institution financière. Afin de vous conformer à cette exigence, vous autorisez et demandez à Stripe de fournir à la banque membre toutes les informations nécessaires pour vérifier votre identité, y compris votre nom, votre adresse et votre numéro d'identification fiscale. Si vous êtes une entité juridique, y compris une entreprise à responsabilité limitée ou une entreprise par actions, vous autorisez et demandez à Stripe de fournir à la banque membre des informations sur l'identité (1) de tous les propriétaires réels détenant 25 % ou plus de l'entreprise; et (2) d'au moins une personne physique exerçant un contrôle significatif sur l'entreprise.

6. Durée et résiliation

Les présentes Conditions générales de la Banque membre entrent en vigueur conformément aux dispositions des paragraphes introductifs. Les présentes Conditions générales de la Banque membre prendront fin automatiquement à la résiliation du Contrat ou à la date à laquelle vous traiterez un montant inférieur au Seuil établi par le Réseau par l'intermédiaire de la Banque membre pendant douze (12) mois consécutifs ou si un Réseau n'exige plus que vous ayez une relation contractuelle directe avec la Banque membre. En outre, les services de

traitement des paiements VM et/ou les présentes Conditions générales de la Banque membre peuvent être résiliés par la Banque membre, Stripe ou l'un ou l'autre des Réseaux, comme prévu dans les paragraphes introductifs. Les conditions qui, de par leur nature, doivent survivre à la résiliation, survivront.

7. Déclarations et garanties

Outre les déclarations et garanties faites dans le Contrat, qui sont intégrées par référence dans les présentes Conditions générales de la Banque membre dans leur intégralité, vous déclarez et garantissez à la Banque membre et à Stripe, chaque jour où vous bénéficiez des Services de traitement des paiements VM, que :

- a. vous êtes légalement en mesure de conclure les présentes Conditions générales de la Banque membre;
- b. vous n'utiliserez pas les Services de traitement des paiements VM, directement ou indirectement, à des fins frauduleuses ou illégales; et
- c. vous utiliserez les Services de traitement des paiements VM uniquement d'une manière conforme au Contrat, y compris les présentes Conditions générales de la Banque membre, la Documentation et les Règles du réseau.

8. Indemnisation

Nonobstant ce qui précède ou toute disposition contraire dans le Contrat, vous acceptez de défendre, d'indemniser et de dégager de toute responsabilité la Banque membre, ainsi que ses employés, administrateurs, agents, sous-traitants et affiliés respectifs (collectivement dénommés les « **Entités de la Banque membre** ») contre toute réclamation, poursuite, demande, perte, responsabilité, dommage (y compris les dommages indirects ou consécutifs), action ou procédure découlant de ou liée à (a) votre violation de toute disposition du Contrat ou des présentes Conditions générales de la Banque membre; (b) votre utilisation des Services de

traitement des paiements VM; (c) vos obligations de payer des frais ou des amendes à Stripe, à vos Clients, aux Prestataires de services de paiement ou à des tiers; (d) votre négligence ou faute intentionnelle ou la négligence ou faute intentionnelle de vos employés, sous-traitants ou agents; et (e) toutes les obligations d'indemnisation de tiers que la Banque membre encourt en conséquence directe ou indirecte de vos actes ou omissions (y compris l'indemnisation de tout réseau, émetteur de carte ou banque intermédiaire).

9. Exclusion de garantie

LES SERVICES DÉCRITS DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA BANQUE MEMBRE SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET « TELS QUE DISPONIBLES », SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE TITRE, QUALITÉ, D'ADÉQUATION, DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON. TOUTES LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ FOURNIES DANS LE CONTRAT S'APPLIQUENT DE LA MÊME MANIÈRE AUX ENTITÉS BANCAIRES MEMBRES QU'À STRIPE. LES ENTITÉS BANCAIRES MEMBRES (A) NE SONT PAS RESPONSABLES DE VOTRE MANQUEMENT OU DE CELUI DE STRIPE À VOS OBLIGATIONS EN VERTU DU CONTRAT ET (B) NE GARANTISSENT PAS, APPROUVENT, GARANTISSENT OU ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE TOUT PRODUIT OU SERVICE ANNONCÉ OU OFFERT PAR VOUS, STRIPE OU TOUT TIERS.

10. Limitations de la responsabilité

En aucun cas, les Entités de la Banque membre ne seront responsables des pertes de profits, pertes de revenus, pertes d'opportunités commerciales, pertes de données ou dommages indirects, punitifs, accessoires, spéciaux, consécutifs ou exemplaires découlant de, en relation avec ou liés à l'Accord, aux présentes Conditions générales de la Banque membre ou aux

Services de traitement des paiements VM décrits dans l'un ou l'autre, y compris, sans limitation, l'utilisation, l'impossibilité d'utiliser ou l'indisponibilité des services fournis par Stripe. En aucun cas, les Entités de la Banque membre ne seront responsables des dommages, pertes ou préjudices résultant du piratage, de la falsification ou de tout autre accès non autorisé, ou de l'utilisation des Services de traitement des paiements VM, de votre Compte Stripe ou des Données protégées, ou de votre incapacité à utiliser ou à mettre en œuvre les mesures de sécurité, les contrôles ou les processus appropriés à votre entreprise.

Les Entités de la Banque membre n'assument aucune responsabilité pour (a) tout dommage corporel ou matériel, de quelque nature que ce soit, résultant de votre accès ou de votre utilisation des Services de traitement des paiements VM; (b) toute utilisation abusive des Services de traitement des paiements VM ou des Données protégées; (c) toute interruption ou cessation de la transmission vers ou depuis les Services de traitement des paiements VM; (d) tout bogue logiciel, virus ou autre code nuisible pouvant être transmis vers, par ou en relation avec les Services de traitement des paiements VM; (e) toute erreur, inexactitude ou omission dans les Services de traitement des paiements VM ou les données, ou toute perte ou tout dommage en résultant, quel que soit le mode de transmission; ou (f) tout comportement diffamatoire, offensant ou illégal de la part d'un tiers.

La responsabilité cumulative des Entités de la Banque membre envers vous est limitée aux dommages directs et ne dépassera en aucun cas le montant total des frais ou de la rémunération effectivement perçus par la Banque membre auprès de Stripe pour les Transactions traitées pour votre compte par les Services de traitement des paiements VM au cours de la période de trois (3) mois précédent immédiatement l'événement donnant lieu à la réclamation en responsabilité. La limitation de responsabilité prévue dans la phrase précédente ne s'applique pas aux réclamations que vous pourriez adresser à la Banque membre pour des

dommages directs résultant du non-transfert des Fonds de règlement à Stripe conformément à la section 4 des présentes Conditions générales de la Banque membre, auquel cas la responsabilité de la Banque membre pour cette réclamation directe de votre part est limitée au montant des Fonds de règlement que la Banque membre n'a pas transférés à Stripe conformément à la section 4 des présentes Conditions générales de la Banque membre.

Sans limiter la portée de toute disposition contraire ci-dessus, vous acceptez de fournir à la Banque membre, par le biais d'une communication avec Stripe, un avis écrit de toute violation présumée par la Banque membre des présentes Conditions générales de la Banque membre, lequel avis décrira en détail ladite violation présumée, dans les soixante (60) jours suivant la date à laquelle vous avez découvert ou auriez dû raisonnablement découvrir ladite violation présumée. Le défaut de fournir cet avis sera considéré comme une acceptation de votre part et une renonciation à tous vos droits de contester ladite violation.

Ce qui précède s'appliquera dans toute la mesure permise par la loi dans la juridiction applicable et s'appliquera quelle que soit la théorie juridique sur laquelle la réclamation est fondée, y compris, sans limitation, le contrat, la responsabilité délictuelle (y compris la négligence), la responsabilité stricte ou toute autre base. Les limitations s'appliquent même si Stripe ou la Banque membre ont été informés de la possibilité d'un tel dommage.

11. Services réservés au Canada; aucune activité illégale

Vous ne pouvez pas utiliser les Services de traitement des paiements VM ou les services de quelque nature que ce soit offerts par la Banque membre à partir de, ou au nom de personnes ou d'entités (a) situées dans un pays soumis à un embargo par le Canada ou (b) bloquées ou refusées par le gouvernement canadien. Vous reconnaissiez et acceptez en outre que vous n'utiliserez pas votre compte Stripe et/ou les Services de traitement des paiements VM pour des transactions illégales ou impliquant toute personne désignée, inscrite ou détenue ou

contrôlée par une personne désignée ou inscrite, ou agissant pour le compte d'une personne désignée ou inscrite sur une liste de sanctions. Le terme « sanctions » désigne les sanctions économiques ou financières, les sanctions sectorielles ou les sanctions secondaires, lois, règlements, ordonnances, embargos ou mesures restrictives administrés, promulgués ou appliqués par le gouvernement canadien ou américain, y compris Affaires mondiales Canada et Sécurité publique Canada (et leurs successeurs) ou toute autorité gouvernementale des États-Unis, y compris, mais sans s'y limiter, le département du Trésor américain et son Bureau du contrôle des avoirs étrangers (« **OFAC** ») ou le département d'État américain. Sauf indication contraire explicite, les services de traitement des paiements VM sont destinés à être utilisés uniquement par vous au Canada.

Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes Conditions générales de la Banque membre, la Banque membre peut refuser de traiter toute Transaction que vous lui soumettez, à sa seule discrétion.

12. Résolution des litiges

Tous les litiges relevant des présentes Conditions générales de la Banque membre sont soumis aux dispositions applicables du Contrat. En particulier, les dispositions du Contrat relatives au règlement des litiges, à la renonciation aux recours collectifs et à l'arbitrage s'appliquent aux litiges relevant des présentes Conditions générales de la Banque membre par, avec ou contre une Banque membre de la même manière qu'elles s'appliquent aux litiges par, avec ou contre Stripe, sauf que (a) en cas d'arbitrage, seul un tribunal (et non un arbitre) peut déterminer si une demande particulière est arbitrable, et (b) la signification à la Banque membre doit être faite à son agent enregistré ou à la succursale canadienne de PNC Bank, The Exchange Tower, 130, rue King Ouest, Toronto, ON M5X 1E4.

13. Renonciation

Le fait que la Banque membre ne fasse pas valoir l'un de ses droits en vertu des présentes Conditions générales de la Banque membre ou du Contrat ne saurait être considéré comme une renonciation de la part de la Banque membre à ses droits d'appliquer chacune des dispositions des présentes Conditions générales de la Banque membre ou du Contrat conformément à leurs termes. Les présentes Conditions générales de la Banque membre peuvent être modifiées de temps à autre par la Banque membre ou Stripe de la même manière que le Contrat peut être modifié par Stripe.

14. Langue

Vous confirmez par la présente que vous reconnaissiez que les présentes Conditions générales de la Banque membre et tous les documents y étant afférents soient rédigés en anglais, que vous avez reçu une version française des présentes Conditions générales de la Banque membre et que vous avez accepté d'être lié par la version anglaise des présentes Conditions générales de la Banque membre.

15. Divers

Les présentes Conditions générales de la Banque membre sont régies par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, sans égard aux dispositions relatives aux conflits de lois. Vous ne pouvez céder les présentes Conditions générales de la Banque membre sans le consentement écrit préalable de la Banque membre et de Stripe. Les présentes Conditions générales de la Banque membre lient les parties aux présentes et leurs successeurs, cessionnaires et ayants droit respectifs, et s'appliquent à leur profit. Si une disposition des présentes Conditions générales des banques membres est jugée illégale ou invalide, cette illégalité ou invalidité n'aura pas d'incidence sur les autres

dispositions et les présentes Conditions générales des banques membres seront interprétées comme si cette disposition n'y figurait pas.